

Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 23
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 23
Date de convocation : 12/05/2023

**DELIBERATION N° 04
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MAI 2023**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mai, à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Alex, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Dominique MARCON ; MM. Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant de Franck MONGE), Christophe LEMERCIER, Gilles MAGNON, Jean-Pierre POINT, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD), Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET, Cyrille VALLON, Gilbert CHAREYRON

Autres présents :

SMRD : Mme Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD, Julien NIVOU, Cédric PROUST

Étaient excusés :

Conseil Départemental : M. Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX ; MM. Franck MONGE, J. Philippe ROCHE

Communauté des communes du Diois : M. Gérard PERDRIX

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, René ESTEOLLE, Robert ARNAUD

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Les propositions de modifications budgétaires s'inscrivent dans les réaffectations nécessaires aux décisions prises ou validations obtenues depuis le vote du budget.

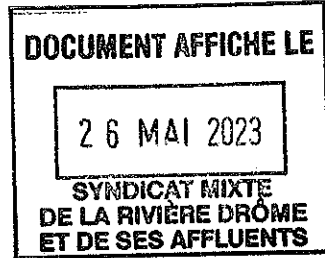
Le Président propose aux membres présents de modifier le budget 2023, afin de réduire le montant inscrit en dépenses imprévues en section de fonctionnement (chapitre 022) et en section d'investissement (chapitre 020), comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
022 (022)	-5 000.00 €		
617 (011)	+5 000.00 €		

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
020 (020)	-12 000.00 €		
2318 (23)	+ 12 000.00 €		

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- VALIDE cette décision modificative n°1 ;
- CHARGE le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.



Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER